

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : . ou Dénomination (pour les personnes morales) : <i>Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)</i> Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : <i>06414 Cannes</i> Nature des activités : Qualification :

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNES PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 – <i>Bufo spinosus</i> Crapaud épineux		Déplacement des individus, voir risque de destruction des individus (risque faible), trouvés sur la zone de chantier
B2 – <i>Hyla meridionalis</i> Rainette méridionale		
B3 – <i>Pelophylax ridibundus</i> Grenouille rieuse		
B4 – <i>Malpolon monspessulanus</i> Couleuvre de Montpellier		
B5 – <i>Natrix maura</i> Couleuvre vipérines		
B6 – <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles		
B7 – <i>Anguis veronensis</i> Orvet de Vérone		
B8 - <i>Natrix helvetica</i> Couleuvre helvétique		
B9 - <i>Hemidactylus turcicus</i> Hémidactyle verruqueux		
B10 - <i>Tarentola mauritanica</i> Tarente de Maurétanie –		

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	↳
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	↳
Conservation des habitats	↳	Prévention de dommages aux eaux	↳
Inventaire de population	↳	Prévention de dommages à la propriété	↳
Etude écoéthologique	↳	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	↳	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	↳	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	↳	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Sécurité des personnes : Cette action est l'une des 47 actions prévues au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Cannes-Lérins, signé le 20 mai 2021. Cet aménagement combiné à la création de l'ouvrage de rétention de Carimaï (Action 6-3 du PAPI complet) et aux travaux prévus sur la petite Frayère (7-5a et 7-5b du PAPI complet) en amont du quartier ont pour finalité la suppression quasi-totale de tous les débordements impactant le quartier Bocca, à Cannes, pour une crue centennale (plus de 5 500 habitants mis hors d'eau).

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : **relâché immédiat en dehors de la zone de chantier**

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des oeufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : **risque de destruction non nul liée à la réalisation de travaux à l'aide d'engins de chantier**

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Bac + 5 en écologie
Formation continue en biologie animale ^h Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :
Une phase de défavorabilisation du site et libération des emprises est prévue
- Défavorabilisation du site et libération des emprises :
- Intervention sur la végétation herbacée et arbustive : Soit en septembre-octobre 2022 ou au mois de mars 2023.
- Intervention sur la végétation arborescente : septembre et novembre 2022 ou en mars 2023
- Démantèlements précautionneux des enrochements : août-septembre-octobre 2023 ou entre mars-avril 2023 (en dehors des périodes d'hibernation/d'estivage et de pontes)
Les travaux se dérouleront à la suite de cette phase de défavorabilisation : Mai - juin 2023 ;
Toutes ces phases sont sensibles pour la faune citée dans le CERFA : un accompagnement par un écologue est prévue à chacune de ces phases.

ou la date : ...

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : PACA
Départements : Alpes-Maritimes
Cantons :
Communes : Cannes

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ^h Mesures de protection réglementaires ^h
Renforcement des populations de l'espèce ^h Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Les mesures prises pour l'ensemble de ces espèces sont décrites dans le dossier de demande de dérogation associée. Il s'agit notamment des mesures suivantes pour l'herpétofaune :
R1 - Phasage des travaux et calendrier
R5 - Installations de chantier et zones de piège
R9 - Défavorabilisation du site et libération des emprises -Intervention sur la végétation herbacée et arbustive
R10 - Défavorabilisation du site et libération des emprises -Intervention sur la végétation arborescente et ouvrage d'art Nord
R12 - Défavorabilisation du site et libération des emprises –Démantèlements précautionneux des enrochements
R15 - Dispositif de remise en état des habitats naturels et insertion paysagère
R16- Plan de gestion du site post-travaux
A2 - Création d'aménagement favorable à l'herpétofaune
S3 - Suivi post-chantier de l'évolution des habitats et de la faune patrimoniale

Suite sur papier libre (cartographie des mesures)

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

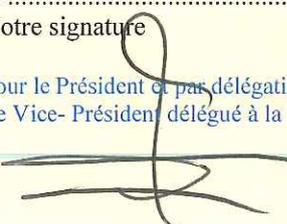
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Suivi par un écologue durant la phase chantier ;
Suivi après travaux pendant 10 ans au pas de temps suivants : Année N+1, N+2, N+3, N+6, N+10 ; Un compte rendu des suivis sera systématiquement envoyé à la DREAL pour mutualisation des données.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à . Cannes
le 10 JAN. 2022
Votre signature

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué à la GEMAPI


Christophe FIORENTINO